

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAROLLES**

séance du 14 mars 2014

Le 14 mars 2014 à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de Carolles dûment convoqués le 4 mars 2014, se sont rassemblés à la salle de l'Amitié, sous la présidence de Monsieur René BAGOT, maire.

Présents : M. BAGOT, Mme RAULT, M ROPTIN, M. LOISEAU, M. SEVIN, Mme LECUYER, M. LAFON, M. VASSEUR, M. VAUDEL.

Absents excusés : M. PAMART (pouvoir à M. SEVIN)
M. GUILLOUX (pouvoir à Mme LECUYER)
Mme DUPONT (pouvoir à Mme RAULT)
M STERIN (pouvoir à M. VAUDEL)

Absent : M. BISSON

Mme Marie-Christine LECUYER, désignée conformément à l'article R 2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

1. Achat terrain Bénit – AI 805

Suite à l'aménagement du carrefour du cimetière, le maire rappelle la délibération du 21 octobre 2010 et la sollicitation de Mr Jean Bénit de vendre à la commune de Carolles sa parcelle cadastré AI 805 d'une contenance de 1 484 m², mitoyenne de terrains communaux.

La première offre de Mr Bénit était à 8 € le m², sa nouvelle proposition est à 5.50 € le m², soit un montant de 8 162 €.

Le maire fait part au conseil, que faute d'acheter ce terrain, la commune doit au propriétaire une indemnité d'occupation pendant la période des travaux, la remise en état du terrain avec la mise en place d'une clôture, ainsi que les frais de bornage y afférents.

Au vu des premiers devis sollicités et compte tenu de l'intérêt communal d'aménagement, le maire propose au conseil de valider avec M. Bénit le projet d'acquisition du terrain pour le prix de 8 162 €.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- décide d'acquérir la parcelle cadastrée AH 805 pour un montant de 8 162 €, auquel s'ajoutent les frais et droits à la charge de la commune,

- donne tout pouvoir au maire pour signer l'acte notarié et tous documents se rapportant à cette acquisition.

2. Travaux rue Division Leclerc

Approbation de l'avant-projet et du nouveau plan de financement

Le maire rappelle les délibérations du 28 novembre 2013 et 16 janvier 2014 approuvant le projet de réalisation des travaux d'aménagement de la rue Division Leclerc, et sollicitant des subventions au titre de la dotation du produit des amendes de police 2014 et au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Au titre de cette dotation, les services de l'Etat ont pris note d'une dépense de travaux HT de 248 002 €.

Suite à l'avancement du projet, l'avant-projet, qui intègre la rénovation du réseau d'eaux pluviales, porte le budget estimatif HT à 305 391.07 €.

Le nouveau plan de financement s'établit ainsi :

<u>Besoins financement</u>	<u>366 469.29 €</u>	<u>Ressources</u>	<u>366 469.29 €</u>
Travaux HT	263 302.00 €	subvention DETR 20 %	61 078.21 €
Maîtrise d'œuvre Tranche ferme	14 326.25 €	subvention amendes de police	13 800.00 €
<i><u>Sous-total</u></i>	<i>277 628.25 €</i>	FCTVA (15.761 %)	48 132.69 €
Divers et imprévus 10 %	27 762.82 €	Autofinancement communal	93 458.39 €
Total HT	305 391.07 €	Emprunts	150 000.00 €
Total TTC (TVA 20 %)	366 469.29 €	Total	366 469.29 €

M. Sévin considère que c'est une opération essentielle pour la commune, cette rue est importante pour le reflet de Carolles, mais le projet est allé trop rapidement. Une vision paysagère serait nécessaire ainsi qu'une concertation avec la population.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- valide la réalisation des travaux d'aménagement de la rue Division Leclerc
- approuve le nouveau plan de financement
- sollicite la révision de l'attribution d'une subvention au titre de la DETR programmation 2014, catégorie aménagement des espaces publics en centre bourg, sur la base du nouvel estimatif des travaux soit 305 391.07 € HT
- donne tous pouvoirs au maire pour signer les pièces se rapportant à ce dossier

3. Information au conseil sur les travaux agence postale communale et regroupement des services

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence, en procédure adaptée, 30 entreprises ont répondu à l'offre et après analyse, les entreprises suivantes ont été retenues, pour un montant de travaux global de 196 030.22 € HT, 235 236.26 € TTC :

Lots/entreprises	HT	TTC
1. Terrassement gros œuvre : CHAUVIN	27 275.40 €	32 730.48 €
2. Charpente bois : HD CHANU	54 333.50 €	65 200.20 €
3. Couverture zinguerie : LEGALLET	6 694.93 €	8 033.92 €
4. Etanchéité : CHAPERON	2 165.45 €	2 598.54 €
5. Menuiseries extérieures aluminium : PINSON	30 561.00 €	36 673.20 €
6. Menuiseries intérieures bois : GASTEBOIS	5 772.68 €	6 927.22 €
7. Plâtrerie sèche plafond isolation : PINSON	15 571.20 €	18 685.44 €
8. Plomberie chauffage ventilation : EQUIPEMENTS TECHNIQUES avec option	4 310.90 €	5 173.08 €
9. Electricité photovoltaïque : EQUIPEMENTS TECHNIQUES	43 844.47 €	52 613.36 €
10. Peinture : ISIGNY PEINTURE	3 918.13 €	4 701.76 €
11. Carrelage faïence : CANISY PEINTURE	1 582.56 €	1 899.07 €
TOTAL	196 030.22 €	235 236.26 €

Les travaux commenceront le 17 mars pour se terminer le 12 mai. Le DAB devrait pouvoir être remis en service pour Pâques.

4. Décision sur préemption logements Loisel

Par délibération du 9 août 2013, suite au DIA J 0015 et J 0016, le conseil a décidé de faire valoir le droit de préemption de la commune sur deux logements, situés dans l'immeuble mitoyen de la salle de la Diligence, au 18 rue Division Leclerc, appartenant à Mr et Mme Claude Loisel.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retirer cette décision de préemption sur les deux logements Loisel et d'annuler sa délibération du 9 août 2013.

5. Jazz en Baie 5^{ème} édition – Dotation et convention

Dans le cadre de l'organisation de la 5^{ème} édition 2014 du festival Jazz en Baie, qui se déroulera à Carolles plage du 6 au 9 août 2014, l'association sollicite le renouvellement de la dotation communale de 10 000 €.

L'association propose également l'organisation d'un stage jazz d'été du festival à l'école Marin Marie du 10 au 15 août 2014, ce stage s'adresserait à tous les niveaux et toutes les pratiques du jazz pour un effectif de 50 stagiaires environ, avec une animation au cœur du village.

Le maire souligne que la contribution est importante mais qu'il y a une réelle contrepartie ; ce festival nourrit l'identité de Carolles et apporte des retombées touristiques et commerciales.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- décide d'attribuer à l'association « Les fuites de Jazz », une dotation de 10 000 € pour l'organisation de la 5^{ème} édition du festival de Jazz en Baie. Cette dotation sera inscrites au budget primitif 2014 sur la ligne 6238 « missions culturelles ».
- autorise le maire à signer avec l'association « les fuites de Jazz », une convention pour l'organisation de la 5^{ème} édition du festival Jazz en Baie.

6. Avis sur l'adhésion du syndicat mixte de production d'eau potable du Granvillais et de l'Avranchin (SMPGA) au syndicat mixte pour la gestion durable de la ressource en eau et la sécurisation de la production d'eau potable dans le département de la Manche (SDEAU 50)

Le SDEAU 50 est un syndicat mixte départemental pour la gestion durable de la ressource en eau et la sécurisation de la production d'eau potable dans le département de la Manche. Ses compétences sont entre autres l'assistance en matière de gestion durable de la ressource en eau, la sécurisation de l'approvisionnement en eau, et la mise à jour du schéma départemental.

Les collectivités qui constituent le SMPGA étaient à une exception près, adhérentes au SDEAU 50.

Dans le cadre d'une politique globale de gestion de l'eau il paraît indispensable que le SMPGA adhère à ce syndicat. Le SMPGA, au conseil syndical du 7 février, a donné son accord pour adhérer au SDEAU 50.

Toutefois pour que cette adhésion soit effective il est nécessaire que chaque adhérent donne un avis favorable à cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour autoriser le SMPGA à adhérer au SDEAU 50.

7. Avis sur l'adhésion au SDEM des communes de BEAUCOUDRAY, BEUVRIGNY, CHEVRY, FERVACHES, FOURNEAUX, GOUVETS, LE MESNIL OPAC, LE MESNIL RAOULT, MOYON, SAINT LOUET SUR VIRE, SAINT VIGOR DES MONTES, TESSY SUR VIRE, TROISGOTS.

Le maire indique aux membres de l'assemblée que les communes de BEAUCOUDRAY (délibération du 04/12/2013), BEUVRIGNY (délibération du 27/11/2013), CHEVRY (délibération du 12/12/2013), FERVACHES (délibération du 05/12/2013), FOURNEAUX (délibération du 26/11/2013), GOUVETS (délibération du 26/11/2013), LE MESNIL OPAC (délibération du 21/11/2013), LE MESNIL RAOULT (délibération du 21/11/2013), MOYON (délibération du 21/11/2013), SAINT LOUET SUR VIRE (délibération du 25/11/2013), SAINT VIGOR DES MONTES (délibération du 13/12/2013), TESSY SUR VIRE (délibération du 16/12/2013), TROISGOTS (délibération du 29/11/2013) ont demandé leur adhésion au Syndicat Départemental d'Energies de la Manche.

Le maire précise que par délibération en date du 9 janvier 2014, le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche s'est prononcé favorablement sur ces adhésions.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les différents organes délibérants des collectivités membres du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche doivent se prononcer sur cette adhésion, dans un délai de trois mois.

Le maire, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, sollicite l'avis du conseil municipal sur la demande d'adhésion des communes désignées ci-dessus au SDEM.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, approuve l'adhésion au SDEM des communes de BEAUCOUDRAY, BEUVRIGNY, CHEVRY, FERVACHES, FOURNEAUX, GOUVETS, LE MESNIL OPAC, LE MESNIL RAOULT, MOYON, SAINT LOUET SUR VIRE, SAINT VIGOR DES MONTES, TESSY SUR VIRE, TROISGOTS.

8. Admission en non-valeur de créances éteintes – budget eau potable

Le maire fait part au conseil que les redevances suivantes n'ont pu être recouvrées par le Trésor Public :

- DRIF Stéphane : 234.46 € HT – 247.36 € TTC

Factures d'eau et d'assainissement de 2011 à 2013 : ordonnance du Tribunal d'Instance d'Avranches en date du 6 janvier 2014 pour rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide d'inscrire au compte 6542 (créances éteintes) la somme de 234.46 € HT, correspondant aux factures énumérées ci-dessus.

9. Lovers Résidence les Jaunets

Considérant la faible incidence de l'application de l'indice de variation (0.69 %), le maire propose au conseil de ne pas augmenter les loyers de la résidence les Jaunets pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de ne pas pratiquer d'augmentation de loyers pour l'année 2014.

10. Conventions terrain cabine commerciale

a. Avenant à la convention précaire d'occupation de terrain entre la commune de Carolles et M. Emmanuel Godefroy

Le maire rappelle la convention précaire établie en 2004 entre la commune et M.Godefroy, et présente le projet de nouvelle structure sollicité.

Après en avoir délibéré, pour tenir compte de l'effort d'investissement 2014 de M.Godefroy, le conseil accepte, à l'unanimité, de garantir à ce dernier la mise à disposition des lieux aux conditions de la convention jusqu'au 30 septembre 2020. Mr Godefroy devra respecter la date d'enlèvement de ses installations au 1^{er} octobre de chaque année, aucun matériel ne devra être entreposé sur la période d'octobre à avril inclus, le terrain devra être laissé en parfait état.

Cette garantie d'occupation s'éteindra au 30 septembre 2020.

Ces nouvelles conditions feront l'objet d'un avenant à la convention précaire établie en 2004.

b. Cabine commerciale « aux délices carollais »

L'occupation du commerce « aux délices carollais » résulte d'une convention reconduite tacitement d'année en année, selon l'arrêté relatif aux cabines de plage du 3 février 1969.

Après en avoir délibéré, pour tenir compte de la demande du nouvel acquéreur, Madame Sarah Gastebois, le conseil confirme la reconduction de la convention annuelle d'occupation et précise qu'à titre exceptionnel, et pour tenir compte de son investissement, Mme Gastebois aura l'assurance de pouvoir disposer de ses installations jusqu'au 31 décembre 2020.

Il est bien précisé que Mme Gastebois a été informée du projet d'aménagement d'ensemble de Carolles plage, qui pourra conduire à une modification des conditions d'exploitation, tout en assurant la pérennité du commerce et garantissant l'absence de création d'activités concurrentielles nouvelles. Informée de ces possibilités, Mme Gastebois prendra l'engagement d'accepter les modifications envisagées par un projet communal, ces engagements réciproques feront l'objet d'une convention.

Approuvé à l'unanimité.

11. Convention d'entretien du ruisseau « le Crapeux »

Le maire fait part au conseil du projet de convention entre la commune de Carolles et la commune de Jullouville pour l'entretien du ruisseau « le Crapeux ».

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, donne tout pouvoir au maire pour signer la dite convention avec la commune de Jullouville.

12. Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2013

a. auberge

Après avoir exposé les recettes et les dépenses de l'année 2013 qui se résument ainsi :

- en section de fonctionnement

Recettes de l'exercice :	30 341.52 €
Dépenses de l'exercice :	14 144.57 €
Excédent de l'exercice :	16 196.95 €
Excédent antérieur reporté :	1 774.78 €
Résultat de clôture : excédent de	17 971.73 €

- en section d'investissement

Recettes de l'exercice :	14 095.30 €
Dépenses de l'exercice :	14 739.23 €
Déficit de l'exercice :	643.93 €
Déficit antérieur reporté :	5 495.30 €
Résultat de clôture : déficit de	6 139.23 €

Sous la présidence de Mme Maryvonne Rault, le compte de gestion et le compte administratif, en parfaite conformité, sont approuvés à l'unanimité.

b. résidence les Jaunets

Après avoir exposé les recettes et les dépenses de l'année 2013 qui se résument ainsi :

- en section de fonctionnement

Recettes de l'exercice :	97 326.24 €
Dépenses de l'exercice :	55 652.68 €
Excédent de l'exercice :	41 673.56 €
Excédent antérieur reporté :	10 905.03 €
Résultat de clôture : excédent de	52 578.59 €

- en section d'investissement

Recettes de l'exercice :	39 377.26 €
Dépenses de l'exercice :	40 378.58 €
Déficit de l'exercice :	1 001.32 €

Déficit antérieur reporté : 38 769.26 €
Résultat de clôture : déficit de 39 770.58 €

Sous la présidence de Mme Maryvonne Rault, le compte de gestion et le compte administratif, en parfaite conformité, sont approuvés à l'unanimité.

c. eau potable

Après avoir exposé les recettes et les dépenses de l'année 2013 qui se résument ainsi :

- en section de d'exploitation

Recettes de l'exercice :	178 998.97 €
Dépenses de l'exercice :	169 046.54 €
Excédent de l'exercice :	9 952.43 €
Excédent antérieur reporté :	2 599.32 €
Résultat de clôture : excédent de	12 551.75 €

- en section d'investissement

Recettes de l'exercice :	91 923.24 €
Dépenses de l'exercice :	33 096.90 €
Excédent de l'exercice :	58 826.34 €
Déficit antérieur reporté :	19 243.04 €
Résultat de clôture : excédent de	39 583.30 €

Sous la présidence de Mme Maryvonne Rault, le compte de gestion et le compte administratif, en parfaite conformité, sont approuvés à l'unanimité.

d. camping

Après avoir exposé les recettes et les dépenses de l'année 2013 qui se résument ainsi :

- en section de d'exploitation

Recettes de l'exercice :	102 918.93 €
Dépenses de l'exercice :	102 153.71 €
Excédent de l'exercice :	765.22 €
Déficit antérieur reporté :	227.44 €
Résultat de clôture : excédent de	537.78 €

- en section d'investissement

Recettes de l'exercice :	40 978.75 €
Dépenses de l'exercice :	42 678.44 €
Déficit de l'exercice :	1 699.69 €
Excédent antérieur reporté :	18 455.66 €
Résultat de clôture : excédent de	16 755.97 €

Sous la présidence de Mme Maryvonne Rault, le compte de gestion et le compte administratif, en parfaite conformité, sont approuvés à l'unanimité.

e. commune

Après avoir exposé les recettes et les dépenses de l'année 2013 qui se résument ainsi :

- en section de fonctionnement

Recettes de l'exercice :	1 219 309.48 €
Dépenses de l'exercice :	835 288.42 €
Excédent de l'exercice :	384 021.06 €
Excédent antérieur reporté :	116 936.21 €
Résultat de clôture : excédent de	500 957.27 €

- en section d'investissement

Recettes de l'exercice :	532 454.34 €
Dépenses de l'exercice :	737 772.99 €
Déficit de l'exercice :	205 318.65 €
Déficit antérieur reporté :	43 471.44 €
Résultat de clôture : déficit de	248 790.09 €

Sous la présidence de Mme Maryvonne Rault, le compte de gestion et le compte administratif, en parfaite conformité, sont approuvés à l'unanimité.

13. Affectations des résultats 2013

a. auberge

Suite au vote du compte administratif 2013 et à la reprise des résultats de l'exercice antérieur, les résultats de clôture sont de :

- en section de fonctionnement : excédent de 17 971,73 €
- en section d'investissement : déficit de 6 139,23 €

Considérant les besoins en restes à réaliser de 8 600 €, Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide d'affecter :

- au compte 1068, pour couvrir le déficit d'investissement et les besoins en restes à réaliser : 14 739,23 €
- au compte 002, solde de fonctionnement reporté : 3 232,50 €
- au compte 001, déficit d'investissement reporté : 6 139,23 €

b. résidence les Jaunets

Suite au vote du compte administratif 2013 et à la reprise des résultats de l'exercice antérieur, les résultats de clôture sont de :

- en section de fonctionnement : excédent de 52 578,59 €
- en section d'investissement : déficit de 39 770,58 €

Considérant les besoins en restes à réaliser de 2 415 €,
Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide d'affecter :

- au compte 1068, pour couvrir le déficit d'investissement et les besoins en restes à réaliser : 42 185,58 €
- au compte 002, solde de fonctionnement reporté : 10 393,01 €
- au compte 001, déficit d'investissement reporté : 39 770,58 €

c. eau potable

Suite au vote du compte administratif 2013 et à la reprise des résultats de l'exercice antérieur, les résultats de clôture sont de :

- en section d'exploitation : excédent de 12 551,75 €
- en section d'investissement : excédent de 39 583,30 €

Considérant les besoins en restes à réaliser de 134 000 €,
Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide d'affecter :

- au compte 1068, la totalité de l'excédent d'exploitation : 12 551,75 €
- au compte 001, excédent d'investissement reporté : 39 583,30 €

d. camping

Suite au vote du compte administratif 2013 et à la reprise des résultats de l'exercice antérieur, les résultats de clôture sont de :

- en section d'exploitation: excédent de 537,78 €
- en section d'investissement : excédent de 16 755,97 €

Considérant les besoins en restes à réaliser de 93 989 €,
Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide d'affecter :

- au compte 1068, la totalité de l'excédent d'exploitation : 537,78 €
- au compte 001, excédent d'investissement reporté : 16 755,97 €

e. commune

Affectation de résultats 2013

Suite au vote du compte administratif 2013 et à la reprise des résultats de l'exercice antérieur, les résultats de clôture sont de :

- en section de fonctionnement : excédent de 500 957,27 €
- en section d'investissement : déficit de 248 790,09 €

Considérant les besoins en restes à réaliser de 224 115 €,
Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide d'affecter :

- au compte 1068, pour couvrir le déficit d'investissement
et les besoins en restes à réaliser : 472 905,09 €
- au compte 002, solde de fonctionnement reporté : 28 052,18 €
- au compte 001, déficit d'investissement reporté : 248 790,09 €

14. Vote des budgets primitifs

a. auberge

Le budget primitif 2014 est présenté et adopté à l'unanimité. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section de fonctionnement : 40 582.50 €
- section d'investissement : 50 139.23 €

b. résidence les Jaunets

Le budget primitif 2014 est présenté et adopté à l'unanimité. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section de fonctionnement : 105 793.01 €
- section d'investissement : 86 185.58 €

c. eau potable

Le budget primitif 2014 est présenté et adopté à l'unanimité. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section de fonctionnement : 179 389.19 €
- section d'investissement : 233 957.37 €

d. camping

Le budget primitif 2014 est présenté et adopté à l'unanimité. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section de fonctionnement : 104 500.00 €
- section d'investissement : 270 504.75 €

e. commune

Le budget primitif 2014 est présenté et adopté à l'unanimité. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section de fonctionnement : 1 171 053.18 €
- section d'investissement : 1 084 310.09 €

15. Vote des taux d'imposition 2014

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2014.

Concernant la taxe d'habitation, pour tenir compte des transferts au profit des communautés de communes, de ce que représentait la part départementale perçue auparavant par la commune, le taux communal s'en trouve diminué.

Les taux 2014 sont ainsi fixés :

- taxe d'habitation : 9.33 % (au lieu de 15.41 % en 2013)
- taxe foncière propriété bâtie : 16.54 %
- taxe foncière propriété non bâtie : 23.19 %

16. Maison d'accueil temporaire – Principe d'attribution d'une subvention communale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, confirme son soutien au projet de création d'une Maison d'Accueil Temporaire pour personnes âgées porté par l'association Vivre et Vieillir dans son Village.

La Croix Rouge Française s'est portée candidate à la réalisation de cette structure d'accueil et à sa gestion.

Dans le cadre de cette réalisation sur la commune de Carolles, le conseil municipal entend confirmer son soutien à cette initiative en décidant du principe de l'attribution d'une subvention pour investissement de 40 000€.

Cette subvention est conditionnée à la réalisation et la gestion de la structure par la Croix Rouge Française qui devra préalablement à toute attribution définitive avoir soumis le plan de financement complet de l'investissement.

Il devra par ailleurs être conclu, entre le gestionnaire de l'établissement et la commune de Carolles, une convention définissant les conditions d'attributions prioritaires de places dans la structure d'accueil au profit d'administrés de la commune en contrepartie de la participation au financement de l'investissement.

L'ordre du jour étant épuisé, mais avant de clore la séance, le maire, qui n'est pas candidat aux prochaines élections municipales, fait part de ses remerciements pour les 19 années d'élu vécues, qui furent une expérience enrichissante et aussi fatigante.

La séance est levée à 23 heures.